RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

11 CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 2000 €

10 RUE DE MADAGASCAR 75012 PARIS

RCS PARIS 850762824

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 08/07/2026

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

LC FK

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au Zone d'activités des radars, 13 Rue Jean Jacques Rousseau, bâtiment B 91350 Grigny, en remplacement de l’ancien siège social, situé au 10 RUE DE MADAGASCAR 75012 PARIS à compter du 18/06/2026.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Président de Fani Kolarova, pour cause de démission en date du 01/07/2026.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Les Associés décident de nommer M. Ludovic Chantreux, résidant [redacted] de nationalité [redacted] né(e) le [redacted] à [redacted] en qualité de Président à compter du 01

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l’exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

LC FK

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5

Il est pris acte par les Associés de la cession de 40 actions pour un montant de 800 euros de la Société détenues par Fani Kolarova, ancien Président en date du 01/07/2026, à l'associé cessionnaire suivant : M. Ludovic Chantreux, également nommé par la présente Président de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6

Il est pris acte par les Associés la cession de 40 actions pour un montant de 800 euros de la Société détenues par Fani Kolarova en date du 01/07/2026, à l'associé cessionnaire suivant : M. Ludovic Chantreux, résidant [redacted] né(e) le [redacted] à [redacted]

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 7

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 8 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

LC FK

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Fani Kolarova, associé(e)



La société FKLC BG OOD, associée, représentée par Ludovic CHANTREUX



Ludovic Chantreux, associé(e)



Fani Kolarova, ancien Président et Cédant d'actions de la Société



Ludovic Chantreux, nouveau Président et Associé



LC FK

Fani Kolarova, Cédant d'actions de la Société



Ludovic Chantreux



LC FK